

Image not found or type unknown



Dépose de canisses présentes sur un balcon d'HLM

Par **Brice2Nice**, le **07/06/2016** à **17:39**

Bonjour,rrnrnJe viens de recevoir un lettre d'avertissement m'invitant à déposer les canisses installés sur mon balcon. Or, ces canisses visent à me prémunir de la chute de mon enfant autiste, du sixième étage de mon appartement. Il s'agit d'une solution d'appoint, en complément de la pose de poignées sécurité sur les fenêtres et porte-fenêtres. rnrnPeut-on me dire, s'il existe un arrêt ou un jugement pouvant servir de jurisprudence pour contre-carrer le règlement intérieur de la résidence. Je précise être locataire d'une société H.L.M.rnrnA vous lire,rrnrnLaB

Par **amajuris**, le **08/06/2016** à **09:56**

Bonjour,rnEn louant cet appartement, vous en avez accepté le règlement intérieur, qui vaut contrat, que vous devez donc respecter.rnIl fallait louer un appartement en tenant compte de la situation de votre fils.rnSalutations

Par **Brice2Nice**, le **08/06/2016** à **11:31**

L'autisme n'a été décelé que très récemment.

Par **amajuris**, le **08/06/2016** à **11:47**

Vous demandez à votre office HLM un autre logement plus adapté à la situation de votre fils.